

MISE EN VALEUR URBAINE DEMANDE DE PRIME

Préambule

La ville de Huningue soucieuse de promouvoir la redynamisation de son centre-ville s'est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de développement. Ainsi elle accompagne financièrement les actions de chacun au profit de tous.

Rappel

Toute modification de l'aspect d'une façade (commerciale ou non) doit être précédée d'une déclaration préalable de travaux ou d'une demande de permis de construire déposée auprès du service technique de la Ville de Huningue. L'instruction du dossier s'appuie notamment sur les documents de référence suivants :

- **le Plan local d'urbanisme (PLU)** qui définit l'ensemble des règles d'occupation des sols sur le territoire communal, et notamment les caractéristiques des constructions telles que l'implantation et l'aspect extérieur.
- **les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)** applicables à tous les ouvrages se trouvant dans le périmètre de protection.
- **le Code de l'urbanisme** en ce qui concerne notamment les enseignes.

Éléments à prendre en compte pour obtenir l'aide :

- ✓ Règlement d'aide à la mise en valeur urbaine⁽¹⁾ ;
- ✓ Recommandations architecturales du Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin ;
- ✓ Charte de qualité urbaine⁽²⁾

(1) Disponible sur demande

(2) Disponible sur demande ou sur www.ville-huningue.fr rubrique Vivre à Huningue > Urbanisme et technique > Mise en valeur urbaine

Formuler une demande d'aide

Merci de compléter la partie correspondante au verso et de retourner le formulaire et les pièces complémentaires requises sous enveloppe au Pôle événementiel et commerces (Hôtel de Ville- 2 rue de Saint-Louis – 68330 HUNINGUE).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le pôle attractivité de la ville, sport et loisirs pour une utilisation dans le cadre du traitement de votre dossier. Elles sont conservées pendant un an et sont destinées traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en contactant le Délégué à la Protection des Données à webmaster@ville-huningue.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Pour tout renseignement :

→ Pôle événementiel et commerces : 03 89 69 56 21 ou l.romano@ville-huningue.fr

PARTIE A COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

NOM ET PRÉNOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE DU DEMANDEUR :

NOM DE LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE (le cas échéant) :

NOM DE L'ENSEIGNE :

ADRESSE DE L'IMMEUBLE SUR LEQUEL PORTE LA DEMANDE :

INDICATION DU TYPE D'AIDE DEMANDÉE :

Aide à la mise en conformité PMR d'un local commercial ☐

Aide à la rénovation d'une façade commerciale ☐

Aide à l'installation d'une terrasse et/ou d'un store banne ☐

Aide à l'installation d'une enseigne ☐

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES AU DOSSIER :

Devis détaillé ☐

Descriptif technique et visuels (si disponibles) ☐

Descriptif de la/les teinte(s) choisie(s)* ☐

**Une rencontre avec le coloriste mandaté par la Ville pourra être programmée dans les semaines suivant la demande dans le cadre d'une demande d'aide à la rénovation d'une façade commerciale*

Date :

Signature :

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

▪ Date d'entrée au service instructeur :

▪ La demande nécessite un permis ou une DT ☐ oui ☐ non

▪ *Date de l'autorisation*

▪ Respect du code de l'urbanisme ☐ oui ☐ non

▪ Respect de la charte de qualité urbaine ☐ oui ☐ non

▪ Respect de la couleur imposée ☐ oui ☐ non

▪ Dossier complet ☐ oui ☐ non

▪ *Pièces complémentaires à fournir*

▪ *Pièces complémentaires fournies le*

▪ Dossier complet ☐ oui ☐ non

▪ Montant des travaux retenus

▪ Montant de l'aide proposée

▪ Date de l'accord